

---

# MES PROPOSITIONS POUR LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

---



---

**« N'ABANDONNONS  
PAS LES FRANÇAIS  
DE L'ÉTRANGER »**

---



PROGRAMME DU  
FRONT DES PATRIOTES RÉPUBLICAINS  
LÉGISLATIVES 04/2018

## **Mes chers compatriotes,**



*Les français de l'étranger, ces abandonnés du système...*

*Rappelons que jusqu'en 2012, les français de l'étranger n'étaient pas représentés à l'Assemblée nationale, aussi la classe politique française s'y intéressait fort peu!*

*Aujourd'hui encore, on voit bien que les «programmes» concernant ces français du bout du monde sont «sommaires» voire inexistantes chez certains partis.*

*Au FPR au contraire, les français de l'étranger font partie intégrante de nos propositions, d'une part car plusieurs de ses fondateurs sont expatriés, mais aussi et surtout car la spécificité des français de l'étranger ne peut pas tolérer la médiocrité de propositions génériques égrenées par des partis politiques parisiens qui n'y connaissent rien!*

*Les français de l'étranger, ce sont plus de 3 Millions de français, qui à un moment donné ont décidé de quitter la France; quelle que soit leur motivation, ils restent français de coeur et de souche, et sont porteurs des couleurs de la France, du rayonnement de la France, de sa culture, de ses traditions, au-delà de nos frontières.*

***IL N'EST DONC PAS QUESTION DE LES ABANDONNER!***

*Ludovic Lemoues, président du FPR*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Lemoues', written in a cursive style.

# NOS PROPOSITIONS S'ARTICULENT AUTOUR DE 7 AXES MAJEURS:

✓ LA SCOLARISATION DES JEUNES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

✓ LA SÉCURITÉ

✓ LA PROTECTION SOCIALE

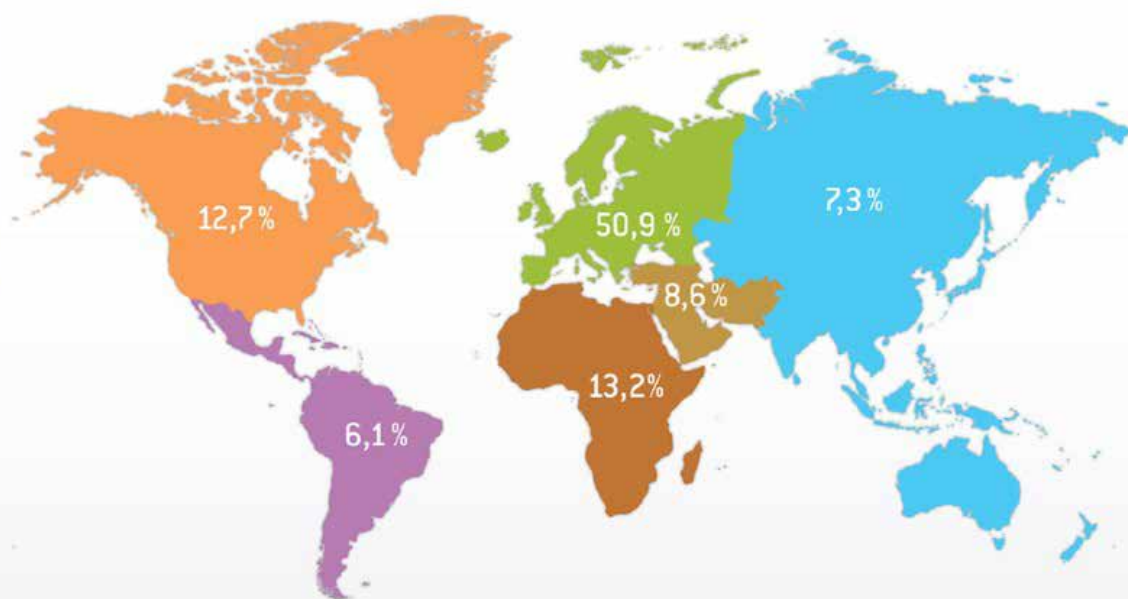
✓ LA JUSTICE FISCALE

✓ LA RÉFORME DES SERVICES CONSULAIRES

✓ LE RAYONNEMENT DE LA FRANCOPHONIE

✓ FAVORISER LE PATRIOTISME ÉCONOMIQUE

## Où vivent les Français à l'étranger ?



■ En Amérique centrale et du Sud ■ En Amérique du Nord ■ En Europe ■ En Afrique ■ Au Proche et Moyen-Orient ■ En Asie et en Océanie

Parmi les préoccupations prioritaires des français qui résident à l'étranger «l'éducation des enfants» arrive en 2<sup>nd</sup>e position (juste après la «lutte contre le chômage»), c'est dire si c'est une question importante.

**Pourtant les revirements politiques des 10 dernières années ont ruiné la politique de scolarisation des Français de l'étranger et opéré des dommages irréversibles.**

**A ce jour, seul 1 jeune expatrié sur 7 est scolarisé dans le réseau des lycées français.**

Pour comprendre la situation, quelques chiffres:

## 1 Le nombre de français expatriés

Ce chiffre reste très empirique, car l'inscription au Registre Consulaire (RC) est facultative; Il y avait **1.7 Millions** de français inscrits au RC au 31.12.2015 (soit une hausse de 90% depuis 1995), mais ils sont donc beaucoup plus nombreux si on tient compte des non inscrits.

Le MAE ( Ministère des Affaires Etrangères) fait état d'environ 2.5 Millions de français expatriés; L'INSEE avec une approche plus statistique arrive à environ **3.5 Millions de français expatriés.**



## 2 Les moyens éducatifs mis en place

Depuis 1990, le réseau des établissements scolaires français de l'étranger est animé par l'AEFE (Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger), Etablissement Publique qui dépend du MAE.

L'AEFE distingue 3 types d'établissements:

- ✓ **Les EGD (établissements en gestion directe):** ceux où la prise en charge par l'AEFE est la + importante; il y en a 74, et ce chiffre n'a pas bougé depuis 15 ans!
- ✓ **Les Établissements Conventionnés:** ce sont les établissements qui ont choisi de passer avec l'Agence un accord contractuel, et bénéficient ainsi d'une prise en charge partielle de l'AEFE; il y en avait 194 il y a 15 ans, il en reste 156 à ce jour (soit une diminution de 20%).
- ✓ **Les Établissements Homologués:** ils n'ont passé aucune convention avec l'Agence et ne bénéficient pas d'aide directe. Ils sont simplement, associés aux actions de formation et bénéficient du conseil pédagogique de l'AEFE. il y en avait 145 il y a 15 ans, il y en a 264 à ce jour, soit une augmentation de 80%

Dans sa mission, l'AEFE s'appuie donc sur ses propres Établissements et sur un réseau d'établissements privés indépendants, gérés par des associations et des fondations sur lesquels elle n'a qu'une faible visibilité, et qui aujourd'hui sont les seules à créer de nouvelles places.

**Au total ce sont 494 établissements qui relèvent de l'AEFE.**

## 3 A qui profite cet enseignement

En 2015, les 494 établissements scolaires homologués AEFE accueillait 330.000 élèves, mais dont: **206.000 étrangers et seulement 124.000 français (soit 38 %)**. Il y a un peu plus de 10 ans, la proportion de français dans les Lycées français était de près de 50%.

Ce qui signifie plus globalement qu'à ce jour: **600.000 jeunes français ne sont pas scolarisés dans les lycées français!**

**Seul 1 jeune français sur 7 (15%) reste dans le système scolaire français quand il quitte la France.**

## 4 Comment expliquer un tel échec

### 4.A - DES LYCÉES FRANÇAIS TROP CHERS

Globalement l'AEFE ne prend en charge actuellement que 26% du budget annuel des établissements de son réseau, ce qui en laisse 74% à la charge des parents!

Les frais de scolarité sont devenus peu à peu prohibitifs, en conséquence de quoi le nombre de français s'est effondré.

**Frais de scolarité moyens en 2007: 3.054 €**

**Frais de scolarité moyens en 2015: 4.900 € (+60 % en 8 ans)**

Avec des disparités considérables:

Lycée Français le + cher dans le Monde: New-York avec 21.000 € / an

Lycée Français le - cher dans le Monde: Madagascar avec 230 € / an

Les français de l'étranger ont clairement été abandonnés par les gouvernements successifs; sinon comment expliquer une telle inégalité de traitement:

**L'Éducation Nationale consacre plus de 11.100 € / élève résidant en France; L'AEFE consacre 1.545 € / élève expatrié.**

### 4.B - DES LYCÉES FRANÇAIS TROP PEU NOMBREUX

Le nombre d'expatriés a presque doublé en 20 ans, alors que le nombre d'établissements a augmenté de seulement 20% sur les 15 ans écoulés; de plus les pays de destination ont changé; c'est pourquoi actuellement **de nombreux pays ne proposent même pas ou trop peu de Lycées Français!**

## 5 Le problème structurel de l'AEFE

L'AEFE se trouve écartelée entre deux Ministères: l'Education Nationale (qui garde la mainmise sur le contenu éducatif) et le MAE (son ministère de tutelle), qui n'ont pas toujours les mêmes objectifs.

La mission même de l'AEFE, est d'ailleurs ambiguë, puisque indépendamment de: «*assurer le service public de l'instruction scolaire des enfants français de l'étranger*», elle doit aussi: «*contribuer au rayonnement de la culture et de la langue française à l'étranger*» et gérer à ce titre l'accueil des enfants étrangers.

## 6 Nos propositions de Solutions

### 6.A - RELANCER LA CRÉATION D'ÉTABLISSEMENTS

La plus grosse difficulté en la matière, c'est le financement de l'immobilier. Néanmoins, c'est un faux problème, car dès lors que vous avez l'assurance de pouvoir remplir les établissements, vous avez donc l'assurance de pouvoir payer les loyers et de rentabiliser l'investissement.

Il faut donc organiser des levées de fonds, comme cela a été fait récemment à Londres où une initiative remarquable a été menée («le plan école»), et où pas moins de 5 établissements ont vu le jour en seulement 8 ans (2 écoles Primaires, 2 collèges et 1 Lycée) et 2 autres sont à venir dès l'an prochain... soit une augmentation de 35 % du nombre de places alors **qu'il ne s'en était plus créé depuis 1917!**

Pour y parvenir ils ont créé une Fondation (en associant élus, entreprises françaises implantées sur place et parents), qui gère la partie immobilière. Puis ils ont mis en place des associations de parents pour gérer l'enseignement.

**Ce qui permet désormais à Londres, d'être la ville dans le monde où les enfants français sont le plus scolarisés dans le réseau de l'AEFE: 37%!**

### 6.B - TROUVER DE NOUVEAUX FINANCEMENTS

Plusieurs pistes sont actuellement mal ou pas du tout exploitées, qui pourraient pourtant augmenter rapidement les ressources de l'AEFE, comme par exemple:

- ✓ Développer des filières technologiques pour pouvoir collecter de la taxe d'apprentissage.
- ✓ Renforcer les partenariats avec les grandes entreprises et les institutions financières comme le fait la Mission Laïque.
- ✓ Ouvrir des écoles d'entreprises dans le cadre des budgets de compensations obligatoires sur les gros contrats internationaux.
- ✓ Rapprocher les LFE des systèmes d'enseignement des pays d'accueil pour qu'ils puissent bénéficier d'aides locales, en tant qu'écoles de substitution (comme c'est le cas dans certains länders Allemands); **n'oublions pas en effet, que les français qui scolarisent dans leur pays d'accueil, leurs enfants dans un LFE, ne coûtent rien au pays hôte, alors qu'ils paient leurs impôts et consomment sur place: ils n'ont pas à être exclus du système éducatif national parce qu'ils optent pour une voie de substitution.**
- ✓ L'AEFE est propriétaire de 550.000 M2, en général très bien placés: un patrimoine de cette importance, ça se gère: il faut s'ouvrir à la mutualisation, voire mutualiser certaines activités avec des établissements du pays d'accueil!

## 6.C - DÉVELOPPER L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE

L'AEFE dispose de différents outils sous-exploités, comme le CNED (Centre National d'Enseignement à Distance). En effet à ce jour, le CNED ne gère que 15.000 élèves, soit moins de 5 % des élèves scolarisés par l'AEFE, alors qu'il serait un excellent moyen de palier le problème de l'éloignement géographique!

La mise en place d'une «scolarité complémentaire internationale», existe et permet de bénéficier d'un cursus complémentaire (qui peut porter sur différentes matières: pas seulement la langue française).

Mais une fois de plus, il faut arrêter cette politique insupportable de sélection par l'argent, car après un test réussi au Royaume Uni, de cours à la carte, le CNED a fait passer ses tarifs de 115 € à 495 € par an et par enfant: de quoi dissuader les plus enthousiastes!

A côté de cela, se développent en France, des offres privées de soutien scolaire via des vidéos sur Youtube pour préparer des examens: pourquoi le CNED ne fait il pas de même?

## 6.D - DÉVELOPPER LES OFFRES COMPLÉMENTAIRES

L'idée est simple: il faut favoriser les filières francophones au sein des établissements des pays hôtes, labellisés par l'AEFE, garantissant au moins un apprentissage courant de la langue française par ces français qui suivent l'enseignement dans les établissements locaux!

- ✓ Le label FrancEducation a été créé dans cette optique en 2012, il labellise certaines filières bilingues francophones, et il connaît un vif succès, mais il ne certifie actuellement que 91 établissements dans le monde (en mettant à leur disposition un certain nombre de moyens pédagogiques).
- ✓ Promouvoir le DELF et le DALF (diplôme d'étude de langue française et diplôme approfondi de langue française) diplômes officiels français de compétence en langue française, comme le sont les TOEFL et TOEIC pour la langue anglaise: des diplômes qui contribuent au rayonnement de la francophonie, alors qu'une récente étude (de l'INSEAD) rappelle que la langue française est la 3ème langue la plus parlée dans le monde, après l'anglais et le mandarin.
- ✓ Encourager les initiatives privées, pour valider des soutiens extra-scolaires, en complément de l'enseignement local, afin de favoriser la pratique de la langue française; Il existe à ce titre Le programme FLAM: France Langue Maternelle (encore appelé le Label des Petites Ecoles du Samedi), initié en 2001, mais qui reste pour l'instant confidentiel.



## 6.E - LES ACTIONS À MENER A COURT TERME POUR PARVENIR A CES OBJECTIFS

- ✓ Offrir la gratuité totale des frais de scolarité pour les enfants de nationalité française (ce qui représente 607 M€) en s'assurant préalablement auprès des établissements conventionnés et homologués que ces frais resteront plafonnés; cette dotation complémentaire devra être apportée par l'Education Nationale, grâce aux économies réalisées entre autres sur la suppression de l'ARS (Allocation de Rentrée Scolaire) pour les immigrés clandestins.
- ✓ Donner en priorité les places dans les LFE aux enfants de nationalité française.
- ✓ Augmenter le nombre d'établissements, en s'inspirant du «plan école» mis en œuvre avec succès à Londres.
- ✓ Créer au sein de l'Education nationale un Rectorat des français de l'étranger, qui supervisera la partie pédagogique dans tous les LFE.
- ✓ Généraliser et compléter les offres de «scolarités complémentaires internationales» du CNED, avec des propositions soit de programmes scolaires par matières (pour les enfants scolarisés dans un établissement local), soit de programmes scolaires complets, pour permettre aux enfants éloignés d'un LFE de suivre tous leurs cours à distance.
- ✓ Encourager les partenariats internationaux en matière d'enseignement supérieur, pour attirer les élites étrangères et les jeunes bacheliers expatriés dans les universités et les grandes écoles françaises: **exporter notre culture, c'est exporter nos valeurs.**

### 7 La réussite scolaire des LFE: une éducation de prestige & de qualité

L'AEFE peut certes se prévaloir de résultats scolaires exceptionnels: le taux de réussite au Bac est de: 95 % chez les élèves de l'AEFE (contre 87% en France), mais l'article 2 de la Constitution française rappelle clairement que pour les français «*la langue de la République (et donc de tous ses enfants) est le français*».

**La République a pour mission de permettre à ses enfants d'apprendre le Français où qu'ils soient! Si nos enfants sont abandonnés par l'Éducation nationale, ils tourneront le dos à la France, à sa langue et à sa culture!**

Albert Camus disait «*Ma Patrie, c'est la langue Française*».

**ALORS N'ABANDONNONS PAS NOS JEUNES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER !**

# LA SÉCURITÉ

Aujourd'hui, la sécurité des français est devenue une priorité nationale; toutefois, les cibles des terroristes ne se limitent pas aux français résidant en France, car les français peuvent aussi être touchés à travers les touristes, ou les expatriés;

Or malheureusement, les dispositions en la matière sont rares pour ne pas dire inexistantes!

Certaines initiatives nationales pourraient être utilisées et généralisées sur l'étranger; ainsi SAIP (Système d'alerte et d'information des populations), l'application lancée en 2016 par le gouvernement, qui est destinée à prévenir les Français en cas de catastrophe sur le territoire français, qu'il s'agisse d'un attentat, d'un accident nucléaire ou chimique ou d'une rupture de barrage, pourrait être généralisée et étendue dans les cas d'attentats à l'étranger.

Il faut donc:

- ✓ Étendre SAIP aux risques d'attentats susceptibles de se produire à l'étranger.
- ✓ Revoir les plans sécurité des ambassades.
- ✓ Organiser l'information en temps réel des français de l'étranger.
- ✓ Actualiser la base de données des français de l'étranger pour tendre vers une inscription plus complète de nos compatriotes expatriés (ce qui passe par un recoupement des données avec d'autres administrations).
- ✓ Accroître la concertation entre les services consulaires et les grands groupes français présents dans les pays à risque.
- ✓ Mutualiser nos représentations consulaires avec d'autres pays européens.
- ✓ Créer un fonds de solidarité d'indemnisation des français expatriés victimes de catastrophes naturelles ou de crises politiques graves.

# LA PROTECTION SOCIALE

Les français qui décident de s'expatrier, le font pour des raisons personnelles ou professionnelles qui n'engagent qu'eux-mêmes; néanmoins cela ne veut pas dire qu'ils doivent disparaître des «radars nationaux».

Il est donc indispensable de:

- ✓ Mettre en œuvre un service public d'accompagnement pour les Français qui quittent la France, et ceux qui décident d'y revenir.
- ✓ Créer à cet égard des guichets uniques centralisés où pourront s'accomplir en une seule démarche, toutes les formalités administratives de sortie ou d'entrée sur le territoire.
- ✓ Simplifier les démarches pour les jeunes français de l'étranger qui décident de revenir en France pour étudier.

Les français qui reviennent doivent avoir droit d'office à la PUMA (Protection Universelle Maladie, ex-CMU), sans condition de résidence, et pouvoir adhérer à une couverture santé, sans délai de carence.

Enfin, dans certains pays d'accueil à risques (hors UE en particulier), où le manque de moyens sanitaires est patent, les ambassades doivent disposer ou proposer des partenariats avec des dispensaires (structures médicales légères), permettant d'assurer les urgences et les premiers soins.



# LA JUSTICE FISCALE

**Pour être équitable, l'impôt doit reposer sur la territorialité et non sur la nationalité.** Les français sont déjà suffisamment matraqués d'impôts quand ils sont en France, sans pousser le vice jusqu'à les imposer à tort quand ils quittent la France.

**Or c'est ce qui s'est passé avec la CSG et la CRDS sur les revenus du patrimoine des non résidents, décidé en 2012 par le gouvernement Hollande,** qui a tenté de prélever des sommes visant à assurer une protection sociale, auprès de Français qui n'en bénéficient pas!

La législation française relative à l'assujettissement des non résidents aux prélèvements sociaux a été jugée contraire aux engagements internationaux de la France. Ainsi, les contribuables qui ont acquitté la CSG, la CRDS, le prélèvement social, la contribution additionnelle et le prélèvement de solidarité sur leurs revenus fonciers et plus values immobilières perçus à compter du 17 août 2012, soit 15,5% des sommes perçues, sont en droit d'en demander le remboursement.

Et depuis, malgré plusieurs décisions de Justice, le gouvernement socialiste a modifié les critères, pour tenter de s'exonérer de tout remboursement: ainsi après avoir exclu les non-résidents hors union Européenne du remboursement de la CSG-CRDS induit payée, il semble bien que le gouvernement cherche à exclure du remboursement les non-résidents affiliés à la sécurité sociale du pays de résidence hors de France, mais non cotisants.

Pire encore, Bercy a actuellement en préparation le rétablissement de la CSG/CRDS sur les non-résidents, en donnant à cet impôt une vocation différente, de façon à contourner les règles européennes!

## Ce que nous proposons:

- ✓ Supprimer les CSG-CRDS sur les revenus du patrimoine des non-résidents, en application des règles européennes.
- ✓ Assurer le remboursement des réclamations en cours, sans autres conditions ni contraintes .
- ✓ Réaffirmer le principe de territorialité de l'imposition.

- ✓ Créer le statut «d'habitation unique du français de l'étranger» pour les résidences en France des expatriés, et ne plus les considérer et les taxer comme des résidences secondaires.
- ✓ Supprimer la double imposition dont sont victimes nos compatriotes résidant dans des pays non signataires d'une convention fiscale avec la France (moyennant par exemple la production d'un justificatif d'acquittement de ses impôts dans son pays d'accueil).
- ✓ Supprimer la retenue à la source sur les retraites des non-résidents, car cette cotisation d'assurance maladie qui est retenue (dans certains cas) sur les pensions, qui est de l'ordre de 3,2% sur la pension de base et de 4,2% sur la pension complémentaire, est inique dans la mesure où les retraités résidant à l'étranger ne sont plus soignés en France!

**NON**  
**À L'INJUSTICE**  
**FISCAL€**

# LA RÉFORME DES SERVICES CONSULAIRES

Le Réseau Consulaire a pour vocation de:

- ✓ **Protéger** les droits et les intérêts des français dans leurs pays d'accueil.
- ✓ **Répondre aux besoins quotidiens** des expatriés (délivrer des titres d'identité, de voyage, de visa, prêter assistance aux français devant les tribunaux des pays d'accueil, mais également assister les familles en cas de décès, d'accident, de détention...).
- ✓ **Protéger les intérêts nationaux.**
- ✓ Contribuer au **rapprochement et au développement avec les autres nations.**

Mais pris comme bien d'autres administrations entre une croissance rapide du nombre d'expatriés, et une réduction constante de leurs budgets, les Consulats doivent surtout évoluer et s'adapter!

## 1 LE RÉSEAU CONSULAIRE EN QUELQUES CHIFFRES ( 31.12.2015)

- ✓ 225 postes consulaires.
- ✓ 91 consulats généraux.
- ✓ 126 sections consulaires d'ambassade.

**Soit 442 relais consulaires à travers le monde.**

Cela représente 3400 agents, pour un budget de 357 M€

**Réseau auquel il convient d'ajouter:**

- ✓ 514 agences consulaires - consuls honoraires (qui protègent et assistent les français de l'étranger sous le contrôle des Consuls qu'ils sont chargés d'informer).
- ✓ 443 Conseillers Consulaires (élus en 2013) qui n'ont toutefois à ce jour qu'un avis consultatif sur des points tels que les bourses scolaires...

**Les Consulats sont donc en 1ère ligne pour en principe répertorier et assister les expatriés; or force est de constater que sur ce point, le réseau consulaire est défaillant!**

## 2 LE RÉSEAU CONSULAIRE RESTE MÉCONNU DES EXPATRIÉS

Le nombre d'expatriés français «recensés» est de 1.7 M au 31.12.2015, inscrits sur les Registres Consulaires; Le MAE extrapole et fait état d'un total d'environ 2.5 M de français expatriés; L'INSEE avec une approche plus statistique arrive à 3.5 M de français expatriés (soit 1 M d'écart)

**Il y a donc à ce jour près de la moitié des expatriés qui ne pensent pas ou ne savent pas qu'ils peuvent s'inscrire sur les Registres Consulaires, soit parce qu'ils n'en voient pas l'intérêt, soit parce qu'ils n'en ont pas connaissance.**

### 3 LE RÉSEAU CONSULAIRE RESTE TROP PASSIF

Les consulats doivent jouer le rôle de guichets uniques de formalités pour les français qui arrivent dans un pays étranger, non seulement pour renseigner mais aussi pour faciliter les démarches et formalités locales.

**Il faut donc:**

- ✓ Rapprocher le centre des impôts des non résidents et les Consulats pour assurer à chaque français quittant la France la diffusion d'une plaquette sur les formalités pratiques à faire à l'étranger.
- ✓ Informer les Français sur leurs droits et leurs devoirs dans leur nouveau pays hôte.
- ✓ Favoriser la création de Consulats Européens, pour palier la fermeture de nos Consulats dans certains pays (la mutualisation des moyens financiers permettrait en effet de maintenir un service de qualité, tout en allégeant les charges).
- ✓ Favoriser l'accomplissement de formalités en ligne, comme cela aurait dû être fait en vue des échéances électorales de 2017 (vote en ligne).
- ✓ Alléger les Consulats de certaines tâches (formalités notariales...) qui pourraient non être mutualisées.
- ✓ Autoriser les Consuls honoraires à recevoir les demandes de Passeport ou de Cni (comme le font les allemands).
- ✓ **Arrêter le plan de fermetures des consulats** engagé depuis 5 ans.
- ✓ **Faire des consulats des centres de renseignement privilégiés** sur les formalités à accomplir dans nos pays d'accueil.
- ✓ **Redéployer le réseau consulaire** en lui confiant un champ de compétences plus large et créer au sein des consulats:
  - des centres d'affaires pour les entrepreneurs
  - des offices de tourisme
  - des bourses d'emplois

Notre réseau consulaire est un des plus importants au monde, toutefois ses missions restent floues, et surtout sa priorité à la gestion des listes électorales lui fait oublier sa **mission première: assister et aider les français**, ce qui commence par le faire savoir aux intéressés!

# LE RAYONNEMENT DE LA FRANCOPHONIE

La mondialisation des marchés, outre les enjeux économiques, financiers, institutionnels et juridiques qu'elle génère, soulève d'importants enjeux culturels et linguistiques. Ceux-ci ont un impact sur les pratiques linguistiques tant des hommes que des organisations dans la mesure où la mondialisation touche directement la langue des travailleurs et des consommateurs, bref des citoyens dans toutes leurs composantes.

Lorsqu'un Etat est engagé dans un processus d'intégration économique, il subit des pressions pour utiliser et adopter une langue unique, souvent sous couvert d'aspects «pratiques» et cette situation a des répercussions sur la langue de sa population, sur le mode de vie de celle-ci, sur sa culture et son Histoire.

La prédominance de la langue anglaise est à ce jour incontestable, sur le plan économique. Néanmoins, sur le plan culturel, artistique et diplomatique, la langue française reste une référence! C'est ce patrimoine, cet héritage, ce rayonnement que nous devons préserver, perpétuer, pérenniser.

A cet égard, regarder la télé en français, écouter des chansons en français, lire des livres en français, c'est ce qui maintient les français de l'étranger en contact avec la France, quand ils sont expatriés.

- ✓ **Il faut donc faciliter l'accès aux chaînes de radios et de télévisions françaises depuis l'étranger et regrouper les différents acteurs (TV5, RFI, France 24...)**
- ✓ **Diffuser en clair (via un transpondeur satellite dédié), l'ensemble des chaînes du service public, partout dans le monde, de façon à garantir un accès permanent à l'information et à l'actualité de la France.**
- ✓ **Il faut dynamiser l'action et la programmation des Instituts français** (L'Institut français est l'opérateur de l'action culturelle extérieure de la France. Il a été créé par la loi du 27 juillet 2010 et placé sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères; il est chargé, de contribuer au rayonnement de la France à l'étranger.
- ✓ **Développer les échanges Erasmus.**
- ✓ **Récupérer les oeuvres de langue française d'occasion (livres, chansons, films...) pour les diffuser gratuitement dans les lycées de nos pays d'accueil.**

Cette diplomatie culturelle de la France s'appuie actuellement sur un réseau de 96 Instituts français et plus de 800 Alliances françaises: ce qui reste très insuffisant!



# FAVORISER LE PATRIOTISME ÉCONOMIQUE

La fierté d'être français et d'appartenance à une grande nation ne doit pas se résumer à une idéologie; il faut la concrétiser dans les actions!

## SUR LE PLAN DE L'EMPLOI

Un des débouchés les plus naturels pour les français qui décident de s'installer à l'étranger réside dans l'usage de la connaissance de la langue française.

- ✓ De très nombreuses entreprises étrangères sont en recherche permanente de jeunes parlant couramment le français: pourquoi ne pas créer un «**Pôle emploi des expatriés**» qui regrouperait toutes ces offres d'emploi et aiderait les jeunes à poser leurs candidatures, avant même leur expatriation.
- ✓ La qualité de la formation française est internationalement reconnue et appréciée dans le monde, surtout là où la France a un savoir faire historique: là encore pourquoi ne pas **proposer des rencontres entre les demandeurs d'emploi et ces sociétés étrangères qui embauchent.**

Alors que certains ont du mal à trouver du travail en France, il faut sortir du carcan national et leur proposer de les aider à en trouver à l'étranger (comme l'ont fait par exemple les espagnols, qui ont envoyé massivement depuis 2015, leurs jeunes trouver du travail en Allemagne).

La mobilité est une des clés de la mondialisation, or la France jouit d'un grand prestige à l'international: il faut s'en servir pour aider des jeunes à trouver un 1er emploi.

## SUR LE PLAN DU COMMERCE

Là encore, la France a de nombreux atouts en main, mais faute de concertation et d'organisation, elle se laisse devancer par des pays moins performants mais plus dynamiques.

C'est particulièrement vrai au niveau de l'export; de très nombreuses PME françaises ont un savoir-faire incomparable, mais faute d'aides financières et logistiques adaptées, **elles ne pensent pas ou ne peuvent pas exporter**, car elles ne **peuvent pas** participer à des salons internationaux, elles ne **peuvent pas** se payer une force de vente export:

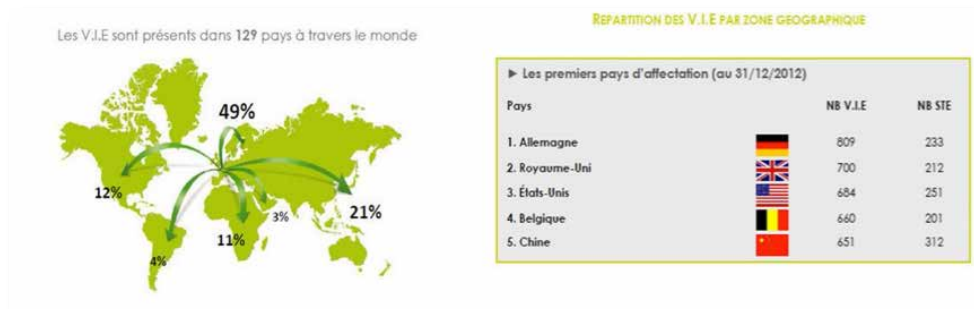
il faut les y aider! **Les entreprises italiennes exportent deux fois plus que les entreprises françaises, les entreprises allemandes exportent quatre fois plus, alors que nos produits sont parmi les meilleurs!**

De nombreuses dispositions existent à travers différents organismes (UbiFrance, Bpi, les Régions...) mais faute de mutualisation et de concertation, leurs résultats restent modestes ; et de nombreux projets de rapprochement ont été évoqués voire initiés, mais restent aujourd'hui en berne ou en phase de démarrage. Parmi les actions prioritaires, il nous paraît essentiel de:

- ✓ **Centraliser l'information sur l'export:** Il s'agit de centraliser l'information sur l'export et de mettre en réseau les acteurs de l'export.
- ✓ **Développer le nombre de VIE (Volontariat international en entreprise)** qui permet aux entreprises françaises de confier à un jeune, une mission professionnelle à l'étranger durant une période modulable de 6 à 24 mois. Le VIE est l'une des meilleures voies pour se faire une première expérience professionnelle à l'étranger. Plus de 40 000 jeunes de 18 à 28 ans ont déjà profité de ce dispositif qui permet d'aller travailler dans la filiale d'une entreprise française dans le monde. Un contrat gagnant-gagnant.
- ✓ **Aider nos entrepreneurs à conquérir le monde en accompagnant davantage leurs participations dans les salons internationaux.**
- ✓ **Créer un "pôle emploi des expatriés",** accessible dans les consulats.
- ✓ **Créer des salons de l'emploi à l'étranger** pour les salariés francophones.

La France a à la fois le tissu économique et le savoir-faire pour construire de grandes choses à l'export, le label «made in France» est à lui seul un label de qualité; mais faute de volonté politique, il ne peut pas y avoir de patriotisme économique!

Nos entrepreneurs doivent voir grand, et ne pas se priver de la conquête des marchés étrangers, comme le font nos voisins européens; cela doit se faire avec le soutien sans faille du gouvernement; et dans ce cadre, notre réseau d'expatriés, de consulats, d'instituts français, répartis à travers le monde peuvent et doivent en être des instruments privilégiés d'aide et de soutien.



**NE LAISSONS PAS ÉCHAPPER CETTE CHANCE POUR LA FRANCE**